

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Note de Présentation

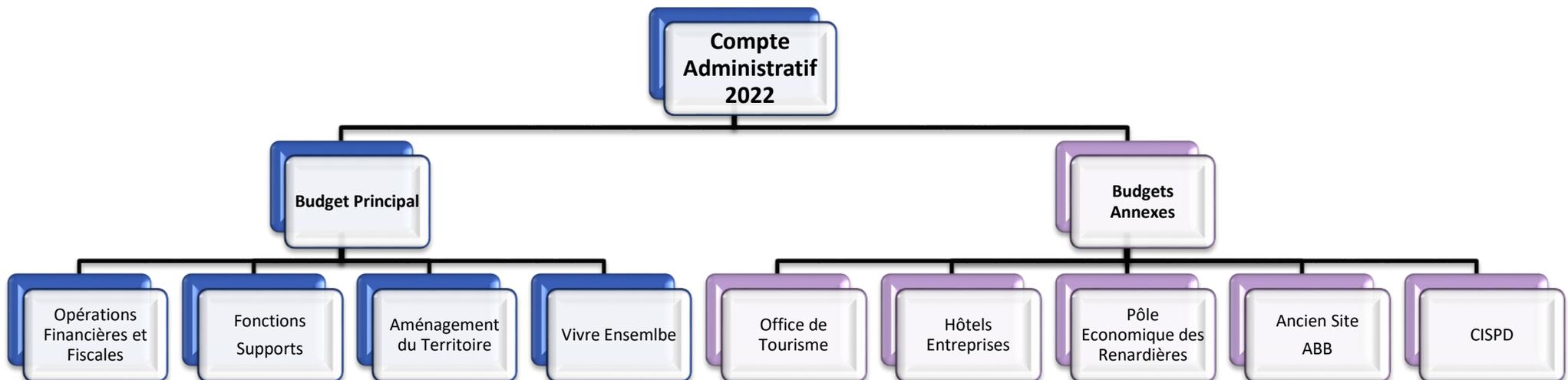
Comptes Administratifs 2022

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Administratif.

Le Compte Administratif de la CC Moret Seine et Loing est composé de plusieurs budgets :



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

SYNTHESE DES BUDGETS

Détail du Budget Principal	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Financières et Fiscales	10 957 587,98 €	26 404 721,36 €	4 242 153,13 €	3 196 078,31 €
Fonctions Supports	2 184 758,67 €	139 259,72 €	20 522,72 €	2 067,90 €
Aménagement du Territoire	5 131 232,08 €	2 249 296,60 €	1 247 089,21 €	1 332 434,01 €
Vivre Ensemble	6 727 876,22 €	2 539 599,16 €	553 621,49 €	409 039,33 €
Total Budget Principal	25 001 454,95 €	31 332 876,84 €	6 063 386,55 €	4 939 619,55 €

Détail des Budgets Annexes	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Office de Tourisme	324 836,39 €	332 271,45 €	2 946,00 €	2 727,50 €
Hôtels d'Entreprises	190 516,91 €	457 161,65 €	225 976,04 €	144 740,41 €
Pôle Economique des Renardières	166 273,77 €	171 402,29 €	109 245,38 €	128 798,80 €
Ancien Site ABB	30 803,18 €	33 896,01 €	652,66 €	7 198,94 €
CISPD	0,00 €	519,73 €	0,00 €	0,00 €
Total Budgets Annexes	712 430,25 €	995 251,13 €	338 820,08 €	283 465,65 €

TOTAL BUDGETS	25 713 885,20 €	32 328 127,97 €	6 402 206,63 €	5 223 085,20 €
----------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser 2022 basculés en 2023	0,00 €	0,00 €	985 644,80 €	792 941,18 €
-----------------------------------------	--------	--------	--------------	--------------

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

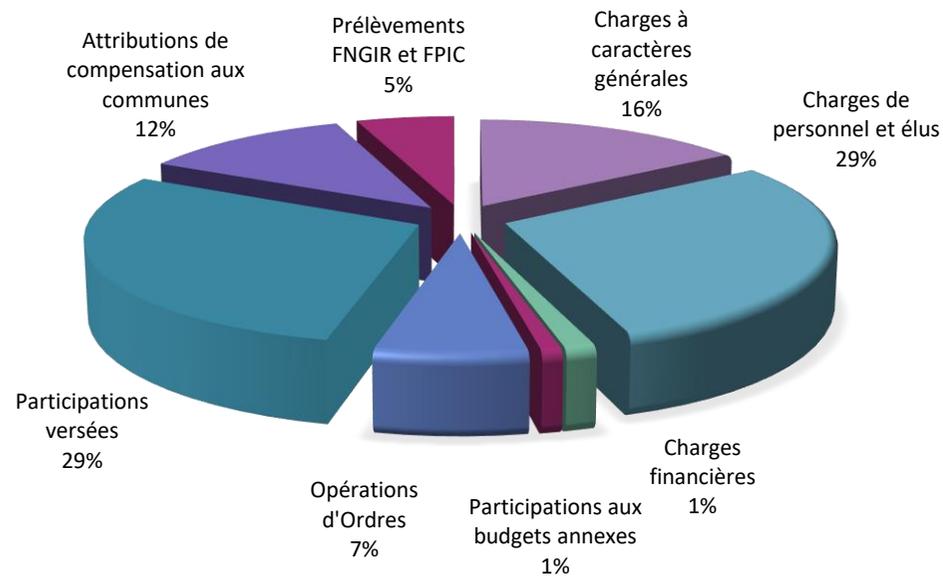
Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

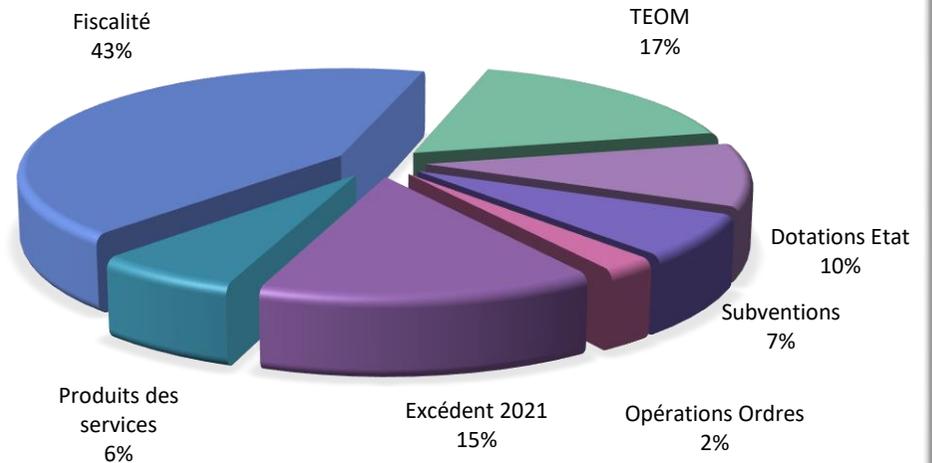
I. BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING

1. Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Dépenses de Fonctionnement : 25 001 454,95 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Les dépenses de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 3 639 249,91 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement des services (petite enfance, jeunesse, sports, centres sociaux, culture, aménagement du territoire, développement économique, fonctions supports, etc...) ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 7 195 422,86 €
→ Ce chapitre est notamment impacté par le relèvement éventuel des taux de cotisation à la CNRACL, à l'IRCANTEC, à l'URSSAF et par l'augmentation mécanique des salaires, effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon) ;
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 4 318 011,24 €
→ Ce chapitre retrace l'ensemble des opérations fiscales avec les communes membres (Attributions de compensation) et les prélèvements effectués par l'Etat au titre du FPIC et du FNGIR ;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 7 779 531,35 €
→ Ce chapitre constate l'ensemble des participations versées aux organismes auxquels adhère la collectivité pour l'exercice d'une compétence transférée (Ordures Ménagères, Gestion des Cours d'Eau – GEMAPI, SDIS Service Incendie, Transports, Seine et Marne Numérique, Seine et Marne Environnement, SIVOM de Lorrez le Bocage, Collège de la Région de Nemours, SMEP, etc...) ;
Ainsi que les subventions versées aux associations et autres charges de gestion ;
→ Les virements vers les budgets annexes– Office de Tourisme, Pôle Economique des Renardières et Ancien Site ABB ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 334 238,81 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2022 : 2,48 %) ;
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 79 274,23 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs ;
- Dotations provisions semi-budgétaires – Chapitre 68 : 275,43 €
→ Ce chapitre constate les provisions lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 1 655 451,12 €
 - Cession du bâtiment situé au Pôle Economique des Renardières pour 1 252 064,17 € ;
 - Dotations aux amortissements pour 403 386,95 € ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir une partie du remboursement de la dette en capital ;

Recettes de Fonctionnement : 31 332 876,84 €

Les produits de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Fiscalité – Chapitre 73 : 18 683 488,22 €
 - Impôts économiques :
 - Cotisation Foncière des Entreprises – CFE – Taux fixé à 26,29 % : 2 537 129 €
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE – Taux national : 1 321 290 €
 - Imposition sur les Entreprises de Réseaux – IFR – Taux national : 1 332 403 €
 - Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOCOM : 201 065 € (dont 138 629 € prélevé par l'Etat sur la Dotation de Compensation)
 - Impôts ménages :
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires : 448 445 €
 - Taxe sur le foncier bâti – Taux fixé à 3,60 % : 1 735 463 €
 - Taxe sur le foncier non bâti – Taux fixé à 2,25 % : 23 678 €
 - Taxe additionnelle au foncier non bâti – Taux national : 90 887 €
 - Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères – Taux différents en fonction des syndicats auxquels adhèrent la CCMSL pour gérer la compétence : 5 374 823 € ;
 - Fraction de TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 5 200 975 €
 - Produits fiscaux issus des rôles complémentaires : 26 763 € ;
 - Attributions de compensation : 243 178 € ;
 - GEMAPI : 139 884 € ;
 - Redevance des mines : 5 928 € ;
 - Taxe de séjour collectée : 1 577,22 € ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

- Dotations et participations – Chapitre 74 : 5 264 390,28 €
 - Ce chapitre constate :
 - Etat – DGF d’Intercommunalité et Compensation SPPS : 1 256 807 € ;
 - Etat - Allocations de compensations : les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la Loi sont compensées en partie par l’Etat : 1 865 341,02 € ;
 - des subventions des partenaires financiers : Etat, Région IDF, Département 77, CAF, Agence de l’Eau, DRIEAT, Fédération des Centres Sociaux, CNAV... : 2 142 242,26 € ;

- Les autres produits réels – Chapitres 70, 75,76 et 013 : 1 365 440,91 €
 - Ce chapitre constate :
 - les produits générés par les services de la petite enfance, des piscines, de la jeunesse, de la culture, des haltes fluviales : 689 516,32 € ;
 - les loyers et charges afférentes : 18 281,22 € ;
 - les atténuations de charges : remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l’assurance statutaire : 141 347,84 € ;
 - la participation des budgets annexes – Office de Tourisme et Hôtels d’Entreprises : 267 053,20 € ;
 - la participation des communes pour la mutualisation de services : 174 551,08 € ;
 - autres produits divers non récurrents : 74 691,25 € ;

- Produits exceptionnels – Chapitre 77 : 654 308,52 €
 - Ce chapitre est composé :
 - de la cession du bâtiment situé au Pôle Economique des Renardières pour 600 000 € ;
 - des produits exceptionnels et opérations de gestions sur exercices antérieurs ;

- Opérations d’ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 728 011,44 €
 - Neutralisation des amortissements de la subvention d’équipement versée au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique pour la montée en débit et le déploiement FTTH ;
 - Constatation de la moins-value de la cession du bâtiment situé au Pôle Economique des Renardières ;

- L’excédent de fonctionnement de l’exercice 2021 : 4 637 237,47 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Récapitulatif de la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	CA 2022
Charges à caractères générales	3 639 250 €
Charges de personnel	7 195 423 €
Contribution aux syndicats	6 539 075 €
Autres charges de gestion courante	1 240 456 €
Charges fiscales	4 318 011 €
Charges financières	334 239 €
Charges exceptionnelles	79 274 €
Dotations aux provisions	276 €
Dépenses imprévues	0 €
DEPENSES REELLES	23 346 004 €
DEPENSES ORDRE	1 655 451 €
Virement à la section d'investissement	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 001 455 €

	CA 2022
Dépenses réelles	23 346 004 €
Recettes réelles - hors cession	25 367 628 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	2 355 863 €
Epargne Brute (CAF Brute)	2 021 624 €
Remboursement du capital	1 164 639 €
Epargne Nette (CAF Nette)	856 985 €

Recettes de Fonctionnement	CA 2022
Produit des services	1 133 832 €
Impôts et taxes	18 683 488 €
Dotations	1 256 807 €
Subventions	2 142 242 €
Etat Allocations compensatrices	1 865 341 €
Recettes diverses	885 918 €
RECETTES REELLES	25 967 628 €
RECETTES ORDRE	728 012 €
Excédent N- 1 reporté	4 637 237 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 332 877 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
 Reçu en préfecture le 15/06/2023
 Publié le
 ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

	2022
Emprunt sollicité durant l'exercice	0 €
Encours de dette au 31 Décembre	12 229 733 €
Capacité de désendettement en année	6,05

Informations financières - Ratios	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	584,45 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	650,08 €
Dépenses d'équipement brut / population	29,52 €
Encours de dette au 31 Décembre / population	306,16 €
DGF / population	31,46 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,82 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,39 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4,54 %
Encours de la dette au 31 Décembre / recettes réelles de fonctionnement	47,10 %

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

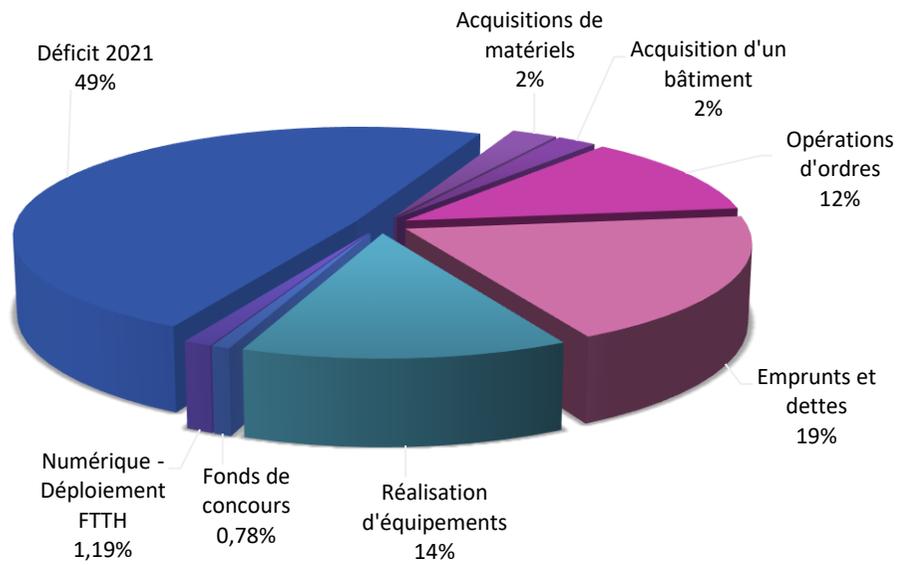
Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

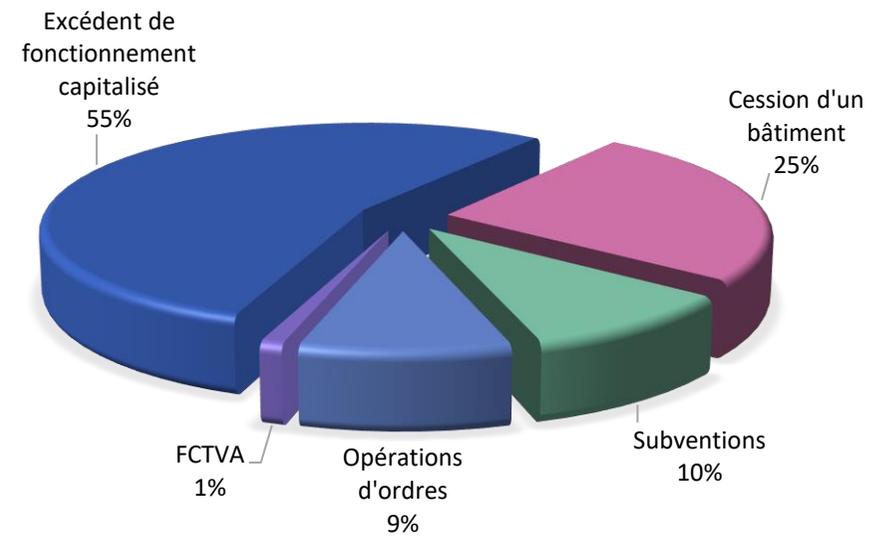
ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

2. Section d'Investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2022



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Dépenses d'Investissement : 6 063 386,55 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 1 097 233,25 €
 - Les principales opérations de l'année 2022 :
 - Aire d'accueil des Gens du voyage – Réhabilitation et création de 4 places ;
 - Pôle Economique des Renardières – Réfection de voiries communautaires ;
 - Halte fluviale à Prugnat – Installation de bornes de distribution d'eau et d'électricité ;
 - Réseau COMETE – Installation de 2 abris bus ;
 - Réhabilitation de la piscine du Grand Jardin – Travaux et équipements – solde opération ;
 - Programmes récurrents : aménagement et remise en état de bâtiments, renouvellement des équipements ;

- Subventions d'Equipement versées – Chapitre 204 : 81 936,00 €
 - Déploiement du réseau de communication électronique à très haut débit FTTH par Seine et Marne Numérique – Participation 2021 ;
 - Fonds de concours attribué aux communes de MSL ;

- Emprunts – Chapitre 16 : 1 164 639,38 €
 - Remboursement de la dette en capital ;

- Autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 37 000,00 €
 - Versement d'avances remboursables aux communes de Nonville et Treuzy Levelay – Délibération 2022.243 ;

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 728 011,44 €
 - Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique pour la montée en débit et le déploiement FTTH ;
 - Constatation de la moins-value de la cession du bâtiment situé au Pôle Economique des Renardières ;

- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 2 954 566,48 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement
 - Déficit de l'exercice 2021 ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

Recettes d'Investissement : 4 939 619,55 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en plusieurs catégories :

- Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 742 691,36 €
→ Récupération du FCTVA sur le période du 1^{er} Novembre 2021 au 31 Octobre 2022 : 49 903,55 € ;
→ Prise en charge du déficit 2021 déduction faite de l'excédent des restes à réaliser 2021 : 2 692 787,81 € ;
- Subventions – Chapitre 13 : 486 549,85 €
→ Participations financières de différents partenaires : Etat, Région IDF, Département 77, STIF – IDF Mobilité, CNDS et CAF ;
- Emprunts – Chapitre 16 : 0,00 €
→ Les opérations votées par MSL durant le mandat 2014 – 2020 ont été intégralement financées et aucun emprunt n'a été souscrit en 2020, 2021 et 2022 ;
- Subventions d'équipement versées – Chapitre 204 : 1 872,65 €
→ Restitution d'une partie de la participation au fonds de résilience non attribuée par la Région aux entreprises impactées par la crise de la COVID 19 ;
- Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 3 054,57 €
→ Régularisation d'écritures prescrites ;
- Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 0,00 €
→ Récupération des avances versées aux titulaires du marché de réhabilitation de la Piscine du Grand Jardin ;
- Immobilisations corporelles – Chapitre 27 : 50 000,00 €
→ Remboursement d'un emprunt par un budget annexe ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 1 655 451,12 €
→ Cession du bâtiment situé au Pôle Economique des Renardières pour 1 252 064,17 € ;
→ Dotations aux amortissements pour 403 386,95 € ;
Ces dotations étant transférées de la section de fonctionnement, elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir une partie du remboursement de la dette en capital ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

II. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME

→ Résultats de l'exercice 2022

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 324 836,39 €
- En recettes à 332 271,45 €

⇒ ce qui génère un excédent de 7 435,06 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 2 946,00 €
- En recettes à 2 727,50 €

⇒ ce qui génère un déficit de 218,50 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

→ Informations relatives à l'exercice 2021

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'activité de l'Office de Tourisme a été extraite du Budget Principal pour prendre la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Administratif.

Le Conseil Communautaire du 29 Juin 2015 a instauré une Taxe de Séjour au réel depuis le 1^{er} Janvier 2016.

III. BUDGET ANNEXE – HOTELS ENTREPRISES

→ Résultats de l'exercice 2022

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 190 516,91 €
- En recettes à 457 161,65 €

⇒ ce qui génère un excédent de 266 644,74 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 225 976,04 €
- En recettes à 144 740,41 €

⇒ ce qui génère un déficit de 81 235,63 €

→ Informations relatives à l'exercice 2022

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations des deux hôtels d'entreprises situés sur le Pôle Economique des Renardières à Ecuelles :

- Avenue Montchavant occupé à 80 % durant l'année 2021 ;
- Avenue des Renardières vendu en Juin 2022 à la société Flexfuel ;

Les loyers et charges permettent de rembourser l'annuité de la dette.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des bâtiments et des subventions.

IV. BUDGET ANNEXE – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES

→ Résultats de l'exercice 2022

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 166 273,77 €
- En recettes à 171 402,29 €

⇒ ce qui génère un excédent de 5 128,52 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 109 245,38 €
- En recettes à 128 798,80 €

⇒ ce qui génère un excédent de 19 553,42 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

→ Informations relatives à l'exercice 2022

Ce budget retrace l'ensemble des opérations d'aménagement réalisées sur le PER à Ecuelles et se décline en plusieurs tranches.

V. BUDGET ANNEXE – ANCIEN SITE ABB

→ Résultats de l'exercice 2022

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 30 803,18 €
- En recettes à 33 896,01 €

⇒ ce qui génère un excédent de 3 092,83 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 652,66 €
- En recettes à 7 198,94 €

⇒ ce qui génère un excédent de 6 546,28 €

→ Informations relatives à l'exercice 2022

Suite à la vente du bâtiment en 2018 à la société Jeumont Electric, ce budget annexe n'a plus vocation à exister et le Conseil Communautaire du 11 Avril 2023 a validé sa dissolution pour l'intégrer au budget principal de la CCMSL au 1^{er} Janvier 2024.

VI. BUDGET ANNEXE – CISPD

→ Résultats de l'exercice 2022

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 0 €
- En recettes à 519,73 €

⇒ ce qui génère un excédent de 519,73 €

Le Conseil Communautaire du 11 Avril 2022 a validé la dissolution de ce budget annexe pour l'intégrer au sein du budget principal de la CCMSL au 1^{er} Janvier 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CONSOLIDE – BUDGETS PRINCIPAL et ANNEXES

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
 Reçu en préfecture le 15/06/2023
 Publié le
 ID : 077-247700032-20230608-2023242-BF

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	25 713 885,20 €	27 364 342,29 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	4 963 785,68 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 713 885,20 €	32 328 127,97 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	3 356 108,60 €	5 215 273,26 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice	985 644,80 €	792 941,18 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	3 046 098,03 €	7 811,94 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 387 851,43 €	6 016 026,38 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		33 101 736,63 €	38 344 154,35 €